

## COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

Mairie de Les Premiers Sapins

Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 décembre 2018 à 20h30 Salle des fêtes de Nods

L'an 2018, le 06 décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune des Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 30 novembre 2018 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nods.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : BERTIN François, BERTIN Philippe, BEY Tiffany, CHANEZ Raphaël, CHANUDET Jean-Marie, COULOT Jean-Pierre, DE SA Emilie, DREZET Alexandra, DROZ Christophe, FAIVRE COURTOT Clarisse, GUYOT Anaïs, MARTINENGHI MARANHAS Gloria, MERCIER Nicolas, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, PANDOR Irénée, PHILIPPE Romain, ROULLOT Aurélie, VIENNET Valérie, VOUILLOT Jean-Pierre.

Effectif présent : 31 Suffrages exprimés : 31

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

Le Maire propose à ce que soient rajoutés à l'ordre du jour les sujets suivants : certification PRFC. Avenant au bail de location de la pharmacie.

#### **1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal.**

Le compte rendu du conseil municipal du 08/11/2018 est approuvé à l'unanimité.

#### **2/ Finances.**

##### A/Budget forêts : décision modificative.

Le maire expose au conseil qu'afin d'abonder un article insuffisamment budgétisé, il convient d'ouvrir des crédits de la manière suivante :

Chap. 16 DEP INV. : 250 € (remboursement du capital d'emprunt)

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

##### B/Budget assainissement : décision modificative.

Le maire expose au conseil qu'afin d'abonder un article insuffisamment budgétisé, il convient d'ouvrir des crédits de la manière suivante :

Art. 66 112 DEP FCT. : 375 € (ICNE : intérêts courus non échus)

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

##### C/Budget ZA : dissolution du budget.

Le maire expose au conseil qu'après le passage de la CCPHD en Fiscalité Professionnelle Unique, ceci a entraîné le transfert de la compétence "Zones d'activité" à la CCPHD. Le budget Zone Artisanale de la commune doit donc être dissous au 31/12/2018.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

##### D/Dépenses d'investissement 2019.

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération, décider d'engager, de liquider et surtout mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente. Le Maire propose ainsi les montants suivants :

1/ budget principal : Chapitre 20 : 10 000 € Chapitre 21 : 375 000 € Total : 385 000 €

2/ budget assainissement : Chapitre 21 : 163 000 €

3/ budget forêt : Chapitre 21 = 53 000 €

4/ budget maison des services : Chapitre 21 = 20 000 € Chapitre 23 = 328 000 € Total : 348 000 €

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

##### E/ Demandes de subventions.

1/ Cimetière d'HautePierre le Chatelet (DETR) :

Cette demande de subvention vient en complément du dossier déposé par la commune d'Haute pierre en 2016.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ D'approuver le projet présenté lors de la séance et s'engage à réaliser en 2019 les travaux dont le montant complémentaire, au dossier initial, estimé des opérations s'élève à 52 850 € euros H.T soit 63 420 € TTC et de solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR ;  
Il se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres : 26 425 € HT Subventions (50 %) : 26 425 € HT

### 2/ Bâtiment communal sur la commune déléguée de Rantechaux :

Monsieur DEFONTAINE expose au conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement des deux appartements dans le bâtiment communal de Rantechaux, ceux-ci peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Etat, de la région et du SYDED. L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ D'approuver le projet présenté lors de la séance et s'engage à réaliser en 2019 les travaux dont le montant, estimé des opérations s'élève à 328 780 € euros H.T soit 394 536 € TTC ;  
➤ De solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR, du conseil régional de BFC, du SYDED ;  
➤ Accepte de prendre en charge la partie résiduelle des travaux ;

Se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres : 220 190 € HT

Subvention DETR (35 %, plafond subventionnable 140 000 €) : 49 000 € HT.

Subvention Région (9 %) : 29 590 € HT.

Subvention SYDED : 30 000 € HT (plafonné).

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières relatives à ces opérations et à signer tout document s'y rapportant.

### **3/ Patrimoine bâti.**

#### A/ Aménagement d'un local de restauration à Nods : attribution de la maîtrise d'œuvre.

Le maire expose au conseil que dans le cadre de l'aménagement d'un local de restauration dans les locaux de « la From », il propose de faire appel à un maître d'œuvre et d'attribuer cette mission à SOLIHA pour un montant de 8 300 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### B/ Aménagement d'un local de restauration à Nods : attribution de la mission de contrôle technique.

Le maire expose au conseil que dans le cadre de l'aménagement d'un local de restauration dans les locaux de « la From », il est proposé de faire appel à un prestataire pour la mission de contrôle technique. Le Maire propose au conseil d'attribuer cette mission à la société APAVE pour un montant de 1 250 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### C/ Maison médicale.

Le maire expose au conseil qu'après étude du dossier et plusieurs entretiens avec les membres de l'association qui gère la maison médicale, il est proposé au conseil de faire un avenant au bail de location à compter du 01/01/2019 et de ramener le loyer mensuel à 1 700 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### **4/ Foncier.**

#### A/ Vente d'herbe sur la commune déléguée de Chasnans.

Sur proposition de la maire déléguée de Chasnans, le maire propose au conseil de valider des ventes d'herbes pour 2018 sur certaines parcelles de la commune déléguée de Chasnans soit :

- Mr ANDREZ Bernard, parcelle ZE1 : 20.59 €.
- Mr BELTRAMELLI Joël, parcelle ZC 5 : 141.40 €
- Mr MERCIER Patrice, parcelle ZI 20 : 54.31 €

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

#### B/ Rétrocession à la commune d'une parcelle sur la commune déléguée d'Athose.

Le Maire expose au conseil qu'un bail a été établi avec Monsieur GANNARD Johan pour la location de terrains communaux, soit « La Baraque », situés sur la commune déléguée d'Athose. D'un commun accord

avec la commune, Monsieur GANNARD accepte de mettre fin au bail relatif à une partie de la parcelle C 16 (45 a 70 ca). Le Maire propose donc d'établir une convention de résiliation à l'amiable, à compter du 01/01/2019, et ensuite de faire un avenant au bail initial.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

C/ Convention de mise à disposition à la SAFER de parcelles sur la commune déléguée d'Athose.

Le Maire expose au conseil que dans le cadre d'une mise à disposition de parcelles, au lieudit « La Baraque », pour la culture de plantes médicinales et aromatiques, situés sur la commune déléguée d'Athose, il est proposé par convention, dans un premier temps, de mettre à disposition de la SAFER les parcelles cadastrées C14, C15 et C16. La durée de cette convention est fixée à un an renouvelable à compter du 01 janvier 2019. La redevance annuelle est fixée à 75 €.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**5/ MSAP :**

A/ Bibliothèque : mise en place de la gratuité.

Le maire propose au conseil que, dans le cadre de l'ouverture de la bibliothèque dans la future maison des services, afin d'augmenter la fréquentation, de favoriser la diversité des publics et la qualité de l'accueil, les mesures suivantes :

- La consultation, la communication et le prêt des documents sont gratuits.
- L'inscription à la Bibliothèque Médiathèque est gratuite pour tous les habitants résidant sur le territoire de la Commune, ainsi que les extérieurs et permet d'emprunter des ouvrages (selon les modalités ci-dessous).
- Un arrêté municipal fixera les pénalités en cas de dégradation ou de non restitution des documents.

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

B/ Informatique et téléphonie : attribution du marché.

Le maire expose au conseil que dans le cadre de l'équipement en matériels informatiques et téléphoniques de la MSAP, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise Clic et Com de Pontarlier pour un montant de 21 050.50 € HT.

De plus, concernant la vidéo projection et l'écran pour la salle du conseil et la bibliothèque il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise Clic et Com pour un montant de 3 759.16 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

**6/ Forêt : certificat PEFC.**

Jean-Marie TARBY expose au conseil que dans le cadre de la protection des forêts et du développement durable, la certification PEFC arrive à échéance le 31/12/2018. Il est proposé au conseil de renouveler cette adhésion pour une durée de 5 ans. Le montant de cette adhésion pour 5 ans s'élève à 670 €.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**7/ Salle des fêtes de Nods, réseau de chaleur, chaufferie bois : étude société PLANAIR.**

A/ Audit de la salle des fêtes de la commune déléguée de Nods.

Dans le cadre du projet de rénovation de cette salle des fêtes, la société PLANAIR a effectué un audit et présente ses conclusions au conseil. Il apparaît que cette salle, qui date de 1976 et qui est chauffée au fioul, est vieillissante et très mal isolée. L'audit a permis d'identifier différents postes d'économie d'énergie : isolation extérieure, toiture, plancher, menuiseries, chaufferie et ventilation, raccordement au réseau de chaleur et éclairage. Deux scénarios sont avancés :

- Scénario 1 : coût des travaux de 144 000 € HT avec 57 000 € HT de subventions possibles.
- Scénario 2 : coût des travaux de 175 000 € HT avec 90 000 € HT de subventions possibles.

Ces scénarios ont en commun : isolation extérieure, isolation toiture, remplacement des menuiseries, raccordement au réseau de chaleur, rénovation de l'éclairage. Le scénario 2 a en plus l'isolation du plancher.

B/ Etude de la création d'une chaufferie bois.

La société PLANAIR présente son étude de création de création d'une chaufferie bois qui sera amenée à chauffer les bâtiments suivants : ateliers municipaux, école, maison des personnes âgées, MSAP, salle des fêtes. La puissance de cette chaufferie devra être de 228 kW.

2 variantes sont possibles : bois plaquette avec appoint fioul et bois granulés avec appoint fioul.

La chaudière à pellet de la MSAP pourra être conservée (production d'eau chaude et secours).

La chaudière fioul de l'école sera conservée et assurera le secours de la chaudière plaquettes en cas de panne.

En période de grand froid (< - 6°) la production de chaleur de la chaudière bois est complétée par la chaudière fioul.

Consommation de bois : 501 m3/an (13 livraisons) avec les plaquettes et 122 m3/an (3 livraisons) avec les pellets.

La chaufferie serait implantée à côté des ateliers municipaux. La longueur du réseau sera de 300 mètres.

Coût de la chaufferie variante plaquettes : 382 950 € avec 274 965 € de subventions possibles.

Coût de la chaufferie variante pellets : 355 465 € avec 281 115 € de subventions possibles.

Le coût global mensuel est plus élevé avec les pellets 2510 € au lieu de 2229 € pour les plaquettes. C'est donc cette variante qui est la plus rentable.

Suite à cette présentation un vote de principe est demandé au conseil. La poursuite du projet acquiert la majorité des voix (5 abstentions et 1 contre).

### **8/ Plan pluriannuel d'investissement.**

Le maire présente au conseil le PPI avec ce qui a été entrepris en 2018, ce qu'il reste à réaliser et les projets d'investissements proposés par la commission finances pour les 3 années à venir. Des priorités devront être définies. Le conseil donne mandat à la commission finances et au bureau afin de fixer ces priorités.

Fin de la séance à 22h15.

Le Maire

Pierre-François BERNARD

